



JUGEMENT CONSTATANT L'ETAT DE LA PROCEDURE

Liquidation judiciaire

SARL VILLE-BG
4 Rue Salvador Dali
33140 Villenave-d'Ornon

Liquidateur : SELARL PHILAE

Greffé n°2024J00894
Rôle n° 2024L03203

L'affaire a été entendue en audience publique le 7 septembre 2026 par Jean-Claude BACH, juge chargé d'instruire l'affaire, conformément aux dispositions de l'article 871 du code de procédure civile, qui a fait rapport au Tribunal dans son délibéré.

Le TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX a rendu le jugement suivant auquel ont participé :

Gérard LARTIGAU, Président de Chambre
Jean-Claude BACH, Jean-Claude CARAVACA, juges
Assistés d'Aurélié PLICHET, Greffier assermenté,

Vu les articles L 643-9 et R 643-17 du Code de Commerce ; vu le rapport du liquidateur,

Le Tribunal de céans a prononcé la liquidation judiciaire de la société VILLE-BG et fixé à deux ans le délai dans lequel le Tribunal devra examiner la clôture de la liquidation judiciaire,

Le débiteur a été dûment convoqué par acte extra judiciaire pour l'audience du 7 septembre 2026 ;

Le liquidateur indique que les opérations de liquidation judiciaire ne sont pas clôturées ; et estime qu'un délai supplémentaire est nécessaire,

PAR CES MOTIFS

LE TRIBUNAL :

Vu le rapport de Monsieur le juge commissaire,

Après avoir entendu le liquidateur en son rapport,

Constate que les opérations de la liquidation judiciaire de la société VILLE-BG ne sont pas clôturées,

En application des dispositions de l'article L 643-9 du Code du Commerce fixe à deux ans le nouveau délai dans lequel le Tribunal devra examiner la clôture de la liquidation judiciaire et renvoie l'affaire à l'audience de clôture du 4 septembre 2028

Fait et prononcé en audience publique du Tribunal de Commerce de BORDEAUX, Palais de la Bourse, le 7 septembre 2026